



Conditions d’action :

- 1. La société BSH Home Appliances SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, rue Picard 7, box 400 et connue sous le numéro d’entreprise 0465.054.226, organise une action « Bosch Action Cashback Cooling 2025 » pour les consommateurs à partir du 23 juin 2025 jusqu’au 30 septembre 2025 inclus.
- 2. Cette action est seulement valable à l’achat d’un appareil participant à l’action dans des magasins physiques en Belgique, les achat en ligne sur des sites web .be ou des achats sur bol.com Belgique entre 23/06/2025 et le 30/09/2025. Cette action n’est pas valable en combinaison avec d’autres actions. Ci-dessous se trouve la liste des produits participants.

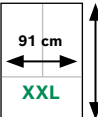
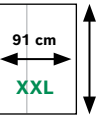
Bottom-Freezer classe A Total No Frost			
	Dimensions: 203 x 70 x 66		Dimensions: 203 x 60 x 66
	150 € KGN49OCAF*		100 € KGN39OCAF*
	100 € KGN492IAF		75 € KGN39AIAU KGN392LAG KGN39VXAU KGN39211F



*** Green Collection:**
Ces réfrigérateurs-congérateurs combinés sont fabriqués avec des matériaux plus durables. Avec un label énergétique classe A, vous réduisez vos émissions tout comme vos factures d’énergie.

Scannez le code QR pour les découvrir.



French Door No Frost		Side-by-side No Frost	
	Dimensions: 183 x 91 x 73		Dimensions: 179 x 91 x 71
	150 € KFD96APEA IceWaterDispenser KFN96APEA KFN96VPEA		150 € KAD93AIDP IceWaterDispenser KAD93AIEP IceWaterDispenser

- 3. La participation à cette action est ouverte à toute personne physique majeure.
- 4. La participation à cette action est ouverte uniquement pour des personnes physiques et non pour des sociétés ou des organisations professionnelles de n’importe quel type.
- 5. Cette action n’est pas valable sur des achats personnels qui ont été fait par des membres du personnel de BSH Home Appliances SA, rue Picard 7, Box 400 à 1000 Bruxelles.
- 6. Les consommateurs qui voudraient participer à cette action doivent, endéans 4 semaines après l’appareil, comment obtenir votre cashback ?
Par le Flyer d’action :
 - 1. Scannez le QR-code d’action ou envoyez « BoschFroid25 » par SMS au 0460 21 35 80
 - 2. Vous recevrez un lien personnel par SMS.
 - 3. Cliquez sur ce lien de l’action, entrez les détails demandés (IBAN, Email, nr de série, ...) et télécharger une photo claire de la facture d’achat et la plaquette signalétique de votre appareil.
 - 4. Après avoir remplie et envoyé votre demande, vous recevrez un email de confirmation, avec un lien dans lequel vous pouvez consulter le statut de votre dossier.
 - 5. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.
Par le Site web: <https://www.bosch-home.be/fr/actions>
 - 1. Cliquez sur le lien de l’action auquel vous désirez participer, entrez les détails demandés (IBAN, Email, nr de série, ...) et télécharger une photo claire de la facture d’achat et la plaquette signalétique de votre appareil.
 - 2. Après avoir remplie et envoyé votre demande, vous recevrez un email de confirmation, avec un lien dans lequel vous pouvez consulter le statut de votre dossier.
 - 3. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.
- 7. La liste complète des appareils participants et le montant du cashback correspondant se trouvent à la fin de ce document.
- 8. Seuls les achats enregistrés - via le formulaire d’enregistrement en ligne - accompagnés des documents suivants seront traités :
 - a. La preuve d’achat
 - b. La plaque signalétique sur l’appareil avec le numéro de série
Par preuve d’achat, on entend un reçu ou une facture indiquant clairement la date d’achat, la référence de l’appareil acheté et l’adresse du revendeur. Les bons de commande ou les bons de livraison ne sont pas acceptés.
- 9. Dans le cas où le participant n’envoie pas les documents manquants (comme indiqué ci-dessus) dans les 10 jours calendaires suivant l’inscription en ligne, ou ne le complète pas suffisamment, la participation à l’action est perdue sans aucun droit à une indemnisation ou à une action de substitution sous quelque forme que ce soit.
- 10. Si un consommateur commande un appareil chez un revendeur pendant la période promotionnelle, mais celui-ci n’est pas encore livrable, il devra également faire sa demande de Cashback entre le 23 juin 2025 et le 31 octobre 2025. Après la livraison de l’appareil, il devra compléter via un lien qui lui sera envoyé, son dossier avec sa facture et une photo de la plaquette signalétique de son appareil, son cashback sera ensuite remboursé si les autres conditions promotionnelles sont remplies.
- 11. Un seul cashback peut être demandée par appareil participant acheté. L’action est limitée à un maximum de 2 appareils achetés et donc à 2 remboursements par foyer.
- 12. Les courriers arrivés après 4 semaines suivant la date d’achat ou incomplets ou après la date limite d’enregistrement du 31/10/2025 ne seront pas considérés.

- 13. La participation à la promotion n’est possible qu’avec un numéro de compte bancaire d’une agence bancaire établie dans l’Espace économique européen.
- 14. Le participant recevra le montant du remboursement au plus tard 10 semaines après que BSH ait reçu et approuvé l’inscription en ligne avec les preuves d’achat et les photos.
- 15. Les produits qui ont été retournés au vendeur ou repris par le vendeur ne peuvent pas participer à la promotion. Si le participant a déjà soumis sa demande, il doit rembourser le montant reçu en totalité et sans déduction à BSH. Pour ce faire, ils peuvent contacter bosch.be@hashting.support
- 16. La participation à la promotion est ouverte aux consommateurs uniquement et non aux entreprises ou aux organisations professionnelles de quelque nature que ce soit.
- 17. BSH se réserve le droit d’enquêter sur les données (personnelles), les documents et les pièces jointes soumis pour vérifier s’ils ont été utilisés de manière abusive et/ou frauduleuse.
Si un abus ou une fraude est suspecté, BSH se réserve le droit de:
 - effectuer un contrôle aléatoire et demander des détails supplémentaires sur l’achat d’un participant.
Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l’exclure des actions actuelles et futures de BSH
 - bloquer un participant et les données (personnelles) qu’il a fournies pour qu’il puisse continuer à participer aux actions actuelles et futures de BSH ;
 - traiter les données (personnelles) pour des recherches approfondies concernant les actions passées, présentes et futures de BSH ;
 - engager une action judiciaire contre le participant ;
 - récupérer les remboursements réclamés à tort, ainsi que les frais engagés par BSH pour la recherche de fraudes et/ou d’abus et pour les procédures (légales) à récupérer auprès du participant ;
 - faire tout ce qui est nécessaire pour prévenir et combattre les abus et/ou les fraudes.
- 18. BSH se réserve le droit de modifier, de prolonger, d’écourter, de suspendre ou de retirer la promotion pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans encourir de responsabilité. Aucune compensation, produit de substitution ou action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamée par un participant.
- 19. BSH, ses auxiliaires et les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts encourus par un participant à la suite de l’action. En outre, BSH et les auxiliaires et tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables par (ou au nom de) un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente promotion, y compris le fait de ne pas fournir le remboursement à temps.
- 20. Sous réserve de fautes d’impression et d’erreurs d’impression.
- 21. La participation à cette action implique l’acceptation des conditions de l’action actuelle.
- 22. Si vous avez des questions concernant votre dossier, veuillez contacter Hashting par e-mail à bosch.be@hashting.support jusqu’au 10/11/2025. Après cette date aucune demande ne sera traitée.
- 23. BSH se réserve le droit de modifier, de prolonger, d’écourter, de suspendre ou de retirer la promotion pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans encourir de responsabilité. Aucune compensation, produit de substitution ou action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamée par un participant.
- 24. BSH, ses auxiliaires et les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts encourus par un participant à la suite de l’action. En outre, BSH et les auxiliaires et tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables par (ou au nom de) un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente promotion, y compris le fait de ne pas fournir le remboursement à temps.
- 25. Les données à caractère personnel que BSH Home Appliances SA reçoit en relation avec la participation de l’action, seront enregistrées dans une base de données et seront traitées d’une manière confidentielle et conformément aux dispositions de la législation en vigueur concernant la protection des données caractère personnel. BSH Home Appliances SA traitera les données personnelles des participants uniquement pour les finalités qui sont décrites dans le formulaire d’inscription avec le consentement des participants. Les participants disposent des droit énoncés dans le formulaire d’inscription. Pour toute information complémentaire concernant la politique de BSH en matière de protection des données à caractère personnel, les participants sont invités à consulter le lien suivant: <https://www.bosch-home.be/fr/metapages/mentions-legales/declaration-de-confidentialite-des-donnees>
- 26. BSH transmet vos données personnelles et sous-traite leur traitement à Hashting, située dans l’Union Européenne aux fins de gérer la participation à cette action promotionnelle.
- 27. Si un participant s’oppose à l’utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception à l’adresse de BSH Home Appliances sa, rue Picard 7 – Box 400, 1000 Bruxelles. Ou via mail à : Data-Protection-BE@bshg.com.
- 28. BSH Home Appliances SA ne peut pas être tenue pour responsable pour l’introduction des coordonnées fautives, problèmes de livraisons ou perte de courrier.
- 29. BSH Home Appliances SA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler cette action sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.
- 30. Seul le droit belge est applicable à ces conditions. Tout litige qui pourrait résulter des présentes conditions est du ressort de l’arrondissement judiciaire au choix du demandeur conformément aux dispositions de l’article 624 du Code Judiciaire belge.